

## La fonction publique hospitalière en 2021 : combien d'employeurs et d'agents ?

Clémence Darrigade et Marie Gaudier

*Au 31 décembre 2021, 948 100 fonctionnaires disposent de droits à la retraite non encore liquidés acquis à la CNRACL auprès d'employeurs hospitaliers. Ces fonctionnaires ont pu être en activité ou non au cours de l'année 2021. 654 700 personnes ont aussi travaillé auprès de ces mêmes employeurs hospitaliers comme contractuels, comprenant globalement 70 % de personnels non médicaux, un peu plus de 15 % de praticiens hospitaliers et un peu moins de 15 % d'étudiants internes et externes (cf. **Questions retraite et solidarité - Les études n°28** d'octobre 2019).*

*Le nombre de fonctionnaires augmente en 2021 (+1,2 %) après avoir été quasi stable en 2020 (+0,1 %). Concernant les effectifs de contractuels, après une forte augmentation en 2020 (+6,5 %) due aux nombreux recrutements par les établissements hospitaliers pour faire face à la crise sanitaire, leur croissance se poursuit en 2021 mais dans une moindre mesure (+3,1 %).*

*82 % des fonctionnaires et 72 % des contractuels sont des femmes. La proportion d'hommes, légèrement plus élevée parmi les contractuels, est liée au fait que globalement, la moitié des praticiens hospitaliers et des étudiants en médecine sont des hommes. Si l'on se restreint au personnel non médical, la part des femmes est similaire chez les fonctionnaires et les contractuels (cf. **Questions retraite et solidarité - Les études n°28**).*

*Les contractuels sont plus jeunes que les fonctionnaires, notamment sous l'effet des étudiants en médecine et des contractuels non médicaux qui ont très majoritairement moins de 30 ans.*

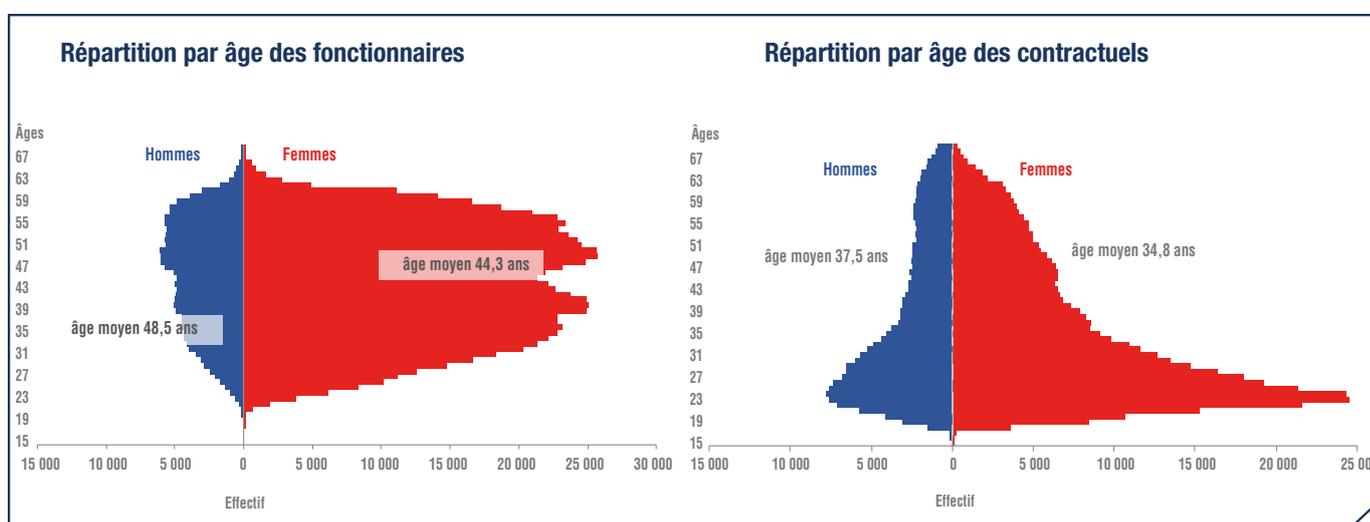
*Le poids de l'emploi public hospitalier est un peu plus élevé dans la moitié nord du pays : il atteint le niveau de 2,9 emplois pour 100 habitants en Bourgogne-Franche Comté, contre seulement 2,0 en Corse et en Provence-Alpes-Côte d'Azur.*

*Si les maisons de retraite et les centres médico-sociaux pour personnes âgées représentent près de la moitié des employeurs, ils n'emploient que 6,5 % des fonctionnaires et 3,1 % des contractuels. La tendance au regroupement des établissements hospitaliers se poursuit.*

## ➤ Les personnels hospitaliers : 948 100 affiliés à la CNRACL et 654 700 cotisants à l'Ircantec en 2021

Effectifs des personnels (en milliers)	Ensemble	Évolution 2021/2020 (%)	Hommes	Femmes
Fonctionnaires	948,1	+1,2 %	170,4	777,7
<i>en %</i>			18 %	82 %
Contractuels	654,7	+3,1 %	182,7	472,0
<i>en %</i>			28 %	72 %

### ➤ Âge des personnels

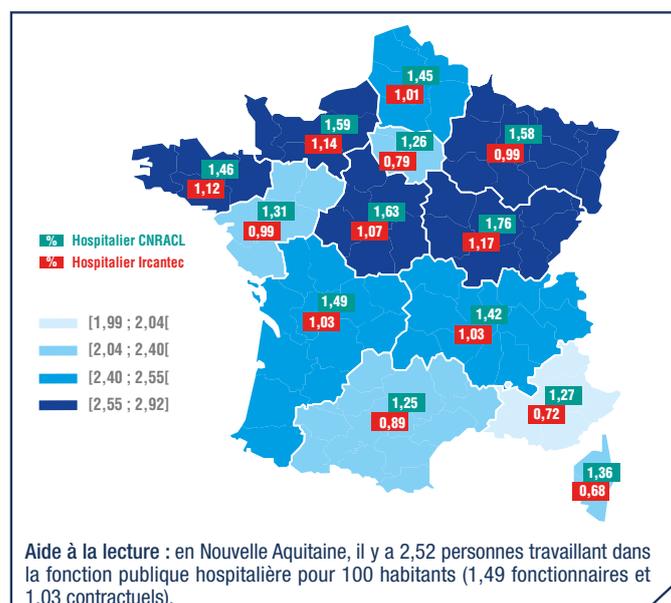


### ➤ Répartition des personnels hospitaliers par type d'employeurs en 2021<sup>1</sup>

Type d'employeurs	CNRACL	Ircantec*
Centres hospitaliers généraux	43,3 %	46,5 %
Centres hospitaliers régionaux et universitaires	31,7 %	31,4 %
Centres d'hébergement personnes âgées	6,5 %	3,1 %
Centres hospitaliers spécialisés	6,5 %	2,8 %
Hôpitaux locaux	6,4 %	9,6 %
Ets publics à caractère sanitaire et social	2,1 %	2,9 %
Centres de soins avec/sans hébergement	1,0 %	0,7 %
Autres employeurs hospitaliers	2,6 %	3,0 %
<b>TOTAL</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>

\* Un cotisant peut être présent au sein de plusieurs établissements dans l'année.

### ➤ Poids des personnels hospitaliers par rapport à la population régionale 2021



1 A noter qu'une évolution du référentiel relatif à la typologie des employeurs a impacté la répartition des personnels hospitaliers selon leur établissement de rattachement, rendant impossible la comparaison avec 2020.

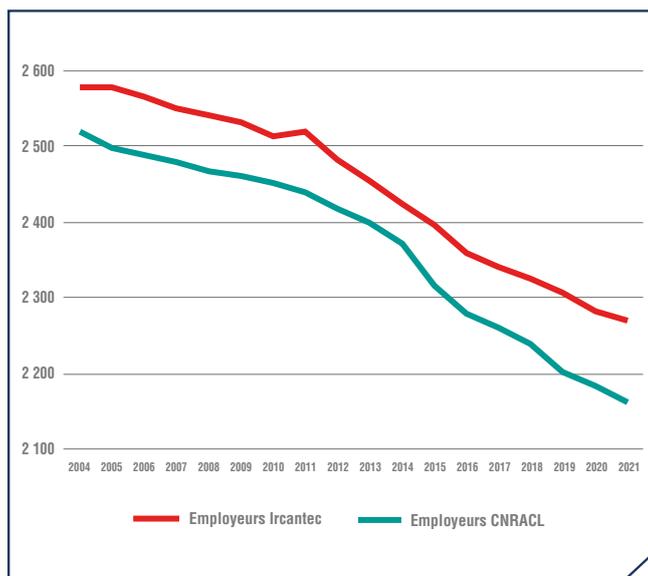
## ➤ Environ 2 300 employeurs hospitaliers publics en 2021

	CNRACL	Ircantec
Employeurs hospitaliers	2 162	2 271

### ➤ Types d'établissements employeurs hospitaliers<sup>2</sup>

Type d'établissements employeurs	CNRACL		Ircantec	
	Nombre d'employeurs	%	Nombre d'employeurs	%
Centres hébergement personnes âgées	1 043	48,2	1 099	48,4
Centres hospitaliers généraux	386	17,9	591	26,0
Établissements publics à caractère sanitaire et social	166	7,7	195	8,6
Hôpitaux locaux	336	15,5	155	6,8
Centres hospitaliers régionaux et universitaires	77	3,6	79	3,5
Centres hospitaliers spécialisés	62	2,9	47	2,1
Centres de soins avec/sans hébergement	38	1,8	25	1,1
Autres employeurs hospitaliers	54	2,5	80	3,5
<b>TOTAL</b>	<b>2 162</b>		<b>2 271</b>	

### ➤ Évolution du nombre d'employeurs hospitaliers

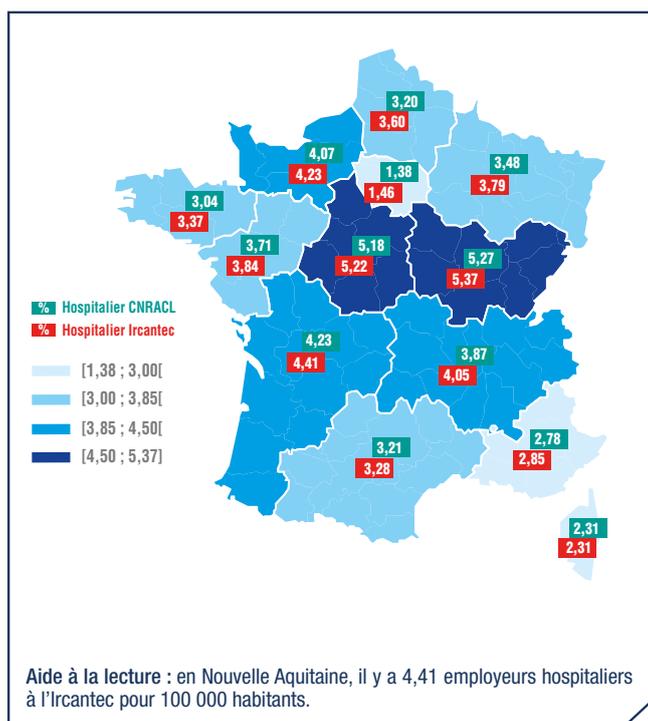


Les fonctionnaires et les salariés n'étant pas toujours enregistrés sur la même structure, les employeurs Ircantec sont plus nombreux que ceux de la CNRACL.

### ➤ Répartition régionale des employeurs et de leurs effectifs moyens

Régions	CNRACL		Ircantec	
	Répartition des employeurs	Nombre moyen d'agents par employeur	Répartition des employeurs	Nombre moyen d'agents par employeur
Auvergne-Rhône-Alpes	14,5 %	366	14,5 %	254
Bourgogne-Franche-Comté	6,8 %	333	6,6 %	217
Bretagne	4,8 %	481	5,0 %	334
Centre-Val-de-Loire	6,2 %	315	5,9 %	206
Corse	0,4 %	590	0,4 %	295
Grand Est	8,9 %	455	9,2 %	262
Hauts-de-France	8,9 %	452	9,5 %	282
Île-de-France	7,9 %	912	7,9 %	539
Normandie	6,2 %	390	6,2 %	269
Nouvelle Aquitaine	11,8 %	353	11,8 %	233
Occitanie	8,9 %	390	8,7 %	273
Pays de la Loire	6,6 %	353	6,5 %	258
Provence-Alpes-Côte d'Azur	6,6 %	457	6,4 %	252
D.O.M et C.O.M	1,5 %	748	1,4 %	904
<b>TOTAL</b>	<b>100,0 %</b>	<b>439</b>	<b>100,0 %</b>	<b>288</b>

### ➤ Nombre d'employeurs hospitaliers pour 100 000 habitants en 2021



<sup>2</sup> A noter qu'une évolution du référentiel relatif à la typologie des employeurs a impacté leur répartition, rendant impossible la comparaison avec 2020.

## Champs de l'étude :

**Pour les fonctionnaires relevant des employeurs hospitaliers** : ensemble des personnes affiliées au régime de retraite des fonctionnaires territoriaux et hospitaliers, la CNRACL, et qui n'ont pas liquidé leurs droits à pension au 31 décembre 2021. En d'autres termes, le périmètre des fonctionnaires concerne toutes les personnes ayant fait l'objet d'au moins une déclaration de la part d'un employeur relevant de la fonction publique hospitalière (établissements hospitaliers, maisons de retraite, autres établissements de santé) durant leur carrière et n'ayant pas liquidé leurs droits à retraite. Ce périmètre comprend donc des personnes qui peuvent ne pas être en activité (en disponibilité par exemple).

**Pour les contractuels relevant des employeurs hospitaliers** : ensemble des personnes qui ont cotisé à l'Ircantec au cours de l'année 2021 en travaillant chez un employeur relevant de la fonction publique hospitalière, c'est-à-dire ayant fait l'objet d'une déclaration dans l'année 2021 quelles que soient la durée de leur activité et leurs conditions de travail (temps complet ou partiel, travail saisonnier ou à domicile...).

Les contractuels de la fonction publique hospitalière relevant de l'Ircantec ont une durée d'affiliation dans le régime réduite pour une bonne partie des personnes ayant acquis des droits. Ainsi, la durée moyenne de cotisation est inférieure à 10 années et près de 50 % des personnes partant à la retraite perçoivent un versement sous forme de capital unique (pour plus de détails, voir le **Questions retraite et solidarité - Les études n°25**). A l'inverse, les fonctionnaires hospitaliers ont des carrières relevant de la CNRACL qui concernent la majeure partie de leur carrière. La CNRACL constitue ainsi leur régime principal dans la très grande majorité des cas (pour plus de détails, voir le **Questions retraite et solidarité - Les études n°5**). Par conséquent, le périmètre retenu pour les contractuels est celui des individus qui ont acquis des droits au cours de l'année 2021 alors que le périmètre considéré pour les fonctionnaires est celui des individus qui disposent de droits dans le régime à la fin de l'année 2021.

**Les employeurs** : le nombre d'employeurs comptabilisés correspond à l'ensemble des employeurs actifs immatriculés à la CNRACL et/ou à l'Ircantec. A noter que certains établissements hospitaliers sont parfois regroupés pour être rattachés à un même employeur. Par exemple, l'Assistance publique – Hôpitaux de Marseille (AP-HM) regroupe plusieurs hôpitaux mais n'est comptabilisée que pour un seul employeur, contrairement à l'Assistance publique – Hôpitaux de Paris (AP-HP) qui dénombre près d'une quarantaine d'établissements différents, dont chacun est identifié comme un employeur à part entière au regard des deux régimes de retraite.

## Pour en savoir plus

Bridenne, I. (2013), Les retraités de la CNRACL : pensions perçues et parcours de cotisants, *Questions retraite & solidarité – Les études*, n°5, octobre 2013, disponible sous : <https://politiques-sociales.caissedesdepots.fr/qps-les-etudes-ndeg5>

Bulcourt, M. (2019), Typologie des profils de carrière à l'Ircantec, *Questions retraite & solidarité – Les études*, n°25, janvier 2019, disponible sous : <https://politiques-sociales.caissedesdepots.fr/sites/default/files/2021-05/QRS%20Les%20%C3%A9tudes%2025.pdf>

Chataigner, N., S. Julliard et L. Soulat (2019), L'emploi dans la fonction publique hospitalière, *Questions retraite & solidarité – Les études*, n°28, octobre 2019, disponible sous : [https://www.caissedesdepots.fr/sites/default/files/2020-05/QRS\\_28.pdf](https://www.caissedesdepots.fr/sites/default/files/2020-05/QRS_28.pdf)

Chataigner, N., C. Darrigade (2022), La fonction publique hospitalière en 2020 : combien d'employeurs et d'actifs ?, *Questions retraite & solidarité – Les brèves*, n°14, juin 2022, disponible sous : <https://politiques-sociales.caissedesdepots.fr/qps-les-breves-ndeg14>

Emons, F. et P. Micallef (2014), « Les non-titulaires de la Fonction publique affiliés à l'Ircantec : une population diversifiée », *Questions retraite et solidarité – Les études*, n°7, avril 2014, disponible sous : <https://politiques-sociales.caissedesdepots.fr/qps-les-etudes-ndeg7>

Open data de la Direction des retraites et de la solidarité de la Caisse des Dépôts, disponible sous : <https://politiques-sociales.caissedesdepots.fr/publications-et-statistiques>

Recueils statistiques de la CNRACL : Caisse des Dépôts, disponible sous : <https://www.cnrACL.retraites.fr/nous-connaître/presse/publications/recueils-statistiques/cnrACL>

Rapport d'activité de l'Ircantec 2022 : Caisse des Dépôts, disponible sous : <https://www.ircantec.retraites.fr/nous-connaître/institutionnel>

**QPS – Les brèves** est une publication de la direction des politiques sociales (DPS) de la Caisse des Dépôts. Ce format condensé propose des éclairages statistiques sur des sujets liés aux missions de la DPS, accompagnés d'un bref commentaire. Elle est complétée par **QPS – Les études** qui a vocation à faire connaître les résultats des travaux d'études dans l'ensemble des domaines de la protection sociale (retraite, vieillissement, handicap...) et de la formation professionnelle, et par **QPS - Les cahiers** qui est une série de documents de travail diffusant des études approfondies. L'ensemble des numéros est disponible sur le site <https://politiques-sociales.caissedesdepots.fr/> à la rubrique **Publications et statistiques**.

[politiques-sociales.caissedesdepots.fr](https://politiques-sociales.caissedesdepots.fr) >>>

Une publication de la direction des politiques sociales de la Caisse des Dépôts

Directeur de la publication : Michel Yahiel – Rédacteur en chef : Loïc Gautier

Réalisation : direction de la Communication - Politiques sociales

Impression : Imprimerie CDC (75) – Dépôt légal : 3<sup>e</sup> trimestre 2023 – ISSN : en attente

Contact : [etudesdps@caissedesdepots.fr](mailto:etudesdps@caissedesdepots.fr) – 12, avenue Pierre Mendès-France – 75914 Paris cedex 13

**Ensemble,  
faisons grandir  
la France**

caissedesdepots.fr

